



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

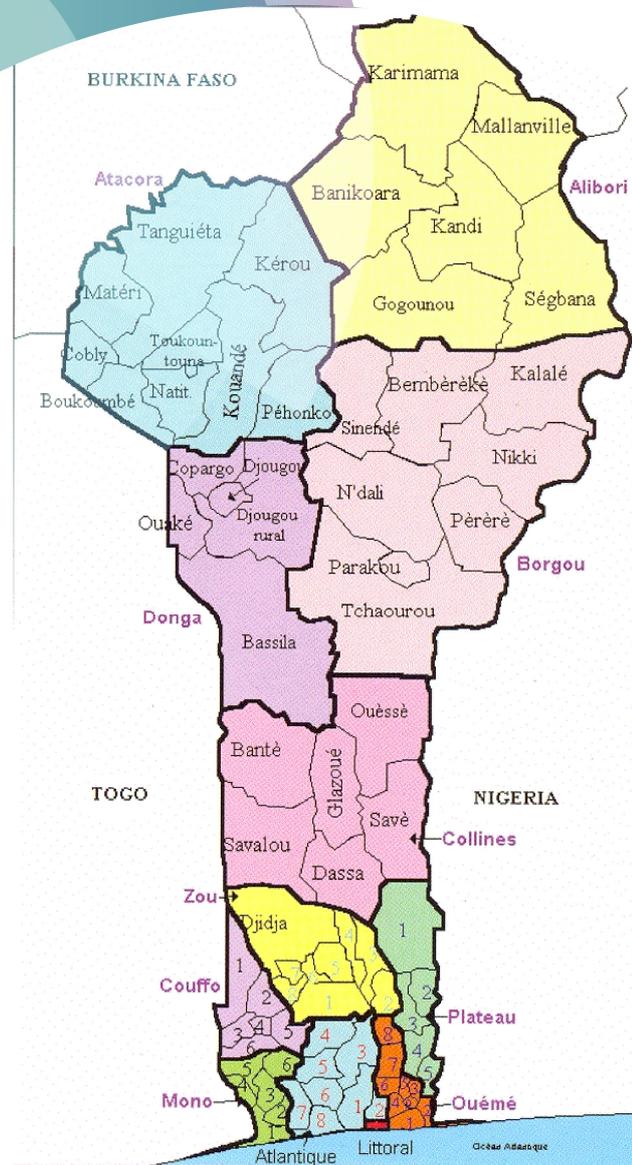
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES
GESTION 2024

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES 2024-2026

MINISTÈRE DE LA
DÉCENTRALISATION ET
DE LA GOUVERNANCE
LOCALE

SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Contexte d'élaboration du DPPD	2
1.1 Présentation du secteur et de la mission du ministère	2
1.2 Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère	3
1.3 Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 – 2026	11
2. Présentation des programmes	13
2.1 Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MDGL	13
2.2 Programme 2 - Gouvernance et développement à la base	26
2.3 Programme 3 - Appui à la déconcentration	34
Conclusion	46

INTRODUCTION

La réforme des finances publiques, accomplie par l'entrée en vigueur de la Loi Organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois des Finances (LOLF), a permis à notre pays d'adopter une approche budgétaire par objectif et une comptabilité d'exercice. Cette approche, généralisée en 2016 au Bénin, est caractérisée par l'élaboration d'un budget programme triennal glissant à base zéro, accompagné de ses outils d'opérationnalisation.

Pour renforcer les acquis de cette réforme qui s'inscrit dans le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il est élaboré dès lors, entre autres documents budgétaires, le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

En effet, le DPPD, principal instrument budgétaire sectoriel, se doit d'être en parfaite cohérence avec les orientations contenues dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP). Il présente, d'une part, pour chacun des programmes budgétaires qui le composent, la traduction budgétaire des stratégies, des objectifs à atteindre et d'autre part, les indicateurs retenus pour apprécier les différents aspects de la performance, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont assignées.

C'est pourquoi, il est élaboré, toutes les fois en année n pour le triennal n+1 à n+3, par le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale (MDGL), au même titre que tous les autres sectoriels, pour alimenter le débat d'orientation budgétaire préalable à la préparation du projet de loi de finances de l'année n+1.

1. Contexte d'élaboration du DPPD

1.1. Présentation du secteur et de la mission du ministère

Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale est l'un des ministères qui, dans le cadre de sa mission, assure des fonctions régaliennes de l'Etat. A cet effet, sa mission et ses attributions concourent à une administration territoriale au service du développement équilibré du pays.

1.1.1. Missions et attributions

Conformément aux dispositions du décret N°2022-605 du 02 novembre 2022, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale a pour mission, la définition, le suivi et l'évaluation de la politique de l'État en matière de décentralisation, de déconcentration, de gouvernance locale et de développement à la base, conformément aux conventions internationales, aux lois et aux règlements en vigueur.

A ce titre, il est chargé de :

- coordonner la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale ;
- définir et d'assurer le suivi de la Politique nationale de Décentralisation et de Déconcentration ;
- veiller à la bonne administration des départements par les préfets ainsi qu'à la qualité de la gouvernance des affaires des collectivités territoriales ;
- promouvoir l'économie locale et la coopération décentralisée ;
- veiller à la promotion des actions d'éducation civique et citoyenne dans l'exercice des compétences communales ;
- promouvoir les mécanismes de mobilisation et de participation des populations à la gestion des affaires des collectivités territoriales ;
- veiller à la qualité de l'offre de services publics locaux aux populations.

1.1.2. Politiques publiques

Dans le cadre de ces attributions, le MDGL déploie ses actions sur deux principaux volets complémentaires que sont la décentralisation et la déconcentration, mis en symbiose à travers les orientations de la Politique nationale de la Décentralisation et de la Déconcentration (PONADEC).

En matière de décentralisation, le principal objectif est de rapprocher et d'adapter l'organisation politique et administrative aux situations locales en faisant des collectivités territoriales un véritable lieu de vie démocratique en vue d'améliorer la fourniture des services sociaux aux populations au niveau local. A cet effet, il a été engagé en 2021 et mis en œuvre à partir de 2022, la réforme structurelle dudit

sous-secteur impactant tous les aspects de gouvernance de nos collectivités territoriales décentralisées. En ce qui concerne la déconcentration, le but principal est de réduire les lenteurs et lourdeurs inhérentes à tout système centralisé. Elle permet ainsi d'améliorer l'efficacité de l'État en décongestionnant l'administration centrale aux fins d'accélérer les prises de décisions au niveau local, en respect des principes de subsidiarité et d'autonomie des communes tout en leur apportant l'assistance nécessaire à l'exercice convenable aussi bien des compétences déléguées que des compétences qui leurs sont propres. Dans ce cadre, il a été d'ailleurs fait obligation à tous les sectoriels d'élaborer et de mettre en œuvre leur Plan de Décentralisation et Déconcentration (P2D).

1.2. Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère

1.2.1. Analyse diagnostique (les enjeux et défis) et vision

Au nombre des défis, nous avons entre autres :

Une décentralisation en synergie avec une déconcentration mise en œuvre à travers les plans 2D

A moins de renoncer à la dualité territoriale (*les territoires sont gouvernés par des représentations territoriales du pouvoir central, aux côtés des collectivités locales*) qui caractérise le système administratif d'inspiration française, en vigueur dans de nombreux pays, au profit d'un système d'inspiration anglo-saxonne où le management territorial est du ressort exclusif de l'autorité locale élue, la décentralisation reste inséparable de la déconcentration, celle-ci participant de la même logique que celle-là, car il s'agit dans les deux cas de rapprocher, au mieux, le service public de l'utilisateur.

Même si la PONADEC dès le départ a consacré cette option à travers la décentralisation et la déconcentration (2D) et son plan d'actions, le rythme d'évolution de la politique de décentralisation est plus soutenu que celui de la déconcentration si bien que l'entité communale apparaît aujourd'hui bien plus dotée en termes de moyens humains, matériels et financiers que les préfectures et les services déconcentrés.

Le couple décentralisation-déconcentration repose avant tout sur une dévolution réelle des compétences aux collectivités territoriales mais en même temps sur une délégation effective d'attributions du pouvoir central aux échelons déconcentrés. Il s'agit d'un déploiement progressif de l'Etat au niveau territorial, avec tout ce que cela implique en termes d'allocation de ressources, de moyens humains et d'attribution effective de compétences et de pouvoirs aux échelons adéquats. Car, plus les pouvoirs sont partagés entre les différents niveaux territoriaux mieux l'Etat est gouverné. L'opérationnalisation de ce choix implique de manière concrète la définition, sur la base d'un schéma directeur global de décentralisation et de déconcentration, l'élaboration d'un plan 2D qui servira de feuille de route à la mise en œuvre des transferts de compétences aux collectivités territoriales d'une part, et à la délégation

d'attributions aux échelons déconcentrés, d'autre part, assorti d'une estimation des ressources financières et humaines que cette double opération devra impliquer et d'un chronogramme d'exécution.

Une décentralisation-déconcentration bien arrimée à l'aménagement du territoire

En tant que principal aménageur au niveau macro-spatial, l'Etat doit : (i) faciliter la redistribution spatiale et gérer les migrations au sein de l'espace national et régional ; (ii) encourager la concentration spatiale pour renforcer l'efficacité de l'action publique et baisser les coûts des transactions et des services ; (iii) développer les infrastructures de transport, de communication et de digitalisation pour accéder aux ressources inexploitées et favoriser l'extension du marché intérieur et les échanges transfrontaliers, (iv) construire une armature urbaine efficace au service du développement territorial ; (v) veiller aux grands équilibres territoriaux, à travers des projets structurants tout en promouvant le développement de pôles compétitifs, capables d'attirer les investissements ; et (vi) accroître l'attractivité et la compétitivité des territoires .

Mais en raison du rôle croissant de la décentralisation dans le paysage politico-institutionnel béninois, les collectivités locales vont de plus en plus se positionner comme acteurs dans l'aménagement de leurs territoires, à travers les plans de développement et les différents documents de planification qu'elles mettent en œuvre.

La commune est partie prenante des opérations d'aménagement qui concernent son territoire et a compétence d'élaborer ses documents de planification (PDES, SDAC, PDU) conformément aux dispositions de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration territoriale. Ainsi, même si l'Agenda spatial fixe les principes, définit les options d'aménagement et oriente le développement des grandes infrastructures structurantes, l'échelon local demeure le niveau micro-spatial qui sert de base à toute politique d'aménagement du territoire. Les méso-territoires, comme les intercommunalités, les départements, les Espaces de Développement Partagé (EDP) où, éventuellement, les régions, sont considérées comme des échelles intermédiaires d'aménagement du territoire.

En conséquence, il appartient aux acteurs territoriaux qu'ils soient décentralisés ou déconcentrés, de promouvoir leur territoire, de rechercher la mise en synergie et la valorisation des différentes potentialités territoriales, au travers de différents outils de planification à leur disposition. Au nombre des principales questions à aborder en termes d'aménagement du territoire pour les collectivités territoriales, on peut citer la gestion intégrée et concertée des cours d'eaux, des zones forestières et agricoles ainsi que les espaces frontaliers.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire doit donc faire partie intégrante du débat démocratique tant au niveau national que local pour trouver les meilleurs compromis possibles sur l'implantation des grands projets économiques, sociaux et écologiques sachant que les « espaces-projets » sont différents des

espaces administratifs et peuvent, par conséquent « inclure des dimensions supra et infra-territoriales ». A cet égard, les ententes ou regroupements des collectivités territoriales comme les intercommunalités sont une opportunité pour le développement de l'aménagement du territoire. Ces structures associatives sont un cadre approprié pour discuter des problèmes d'intérêt commun, élaborer les chartes intercommunales et concevoir des projets d'aménagement qui définissent les perspectives à moyen terme du développement économique, social et culturel des collectivités territoriales concernées. En outre, elles déterminent les programmes d'action correspondants, précisent les conditions d'organisation et de fonctionnement des équipements et services publics partagés qui, tout en tenant compte des singularités des micro-espaces créent ainsi des méso-espaces de solidarité sur la base d'un projet de territoire. Ces projets font la synthèse et l'harmonisation des objectifs poursuivis par chacune des entités composant l'ensemble territorial. Ils partent, bien entendu, de la mise en évidence des points de convergence des plans de développement de chacune des entités, mais également de leurs solidarités et interdépendances dans tous les domaines pour la construction d'une vision commune en matière d'aménagement du territoire.

Quant aux Espaces de Développement Partagé (EDP) ou méso-espaces, ils constituent des espaces de régulation et d'adaptation des politiques publiques aux besoins des usagers et des intersections des niveaux central et local, afin d'assurer les meilleures cohérences et articulations d'intérêts paraissant quelquefois distincts, de rapports de force entre acteurs politiques, économiques, sociaux appartenant à différentes échelles.

En somme, de telles constructions spatiales participent également de la légitimation des collectivités territoriales qui s'engagent dans des processus de territorialisation transcendant les approches sectorielle et verticale, pour une approche globale décloisonnée et une transversalité de l'action publique permettant de croiser les attentes et les réponses liées aux différents secteurs.

Une décentralisation qui développe l'économie locale en vue de transformer l'économie globale du pays

Comme on a pu le remarquer, la plupart des documents nationaux de référence et notamment le PND et le PC2D, font du développement de l'économie du pays, par la création des richesses et le développement de l'emploi, une option cardinale pour un Bénin révélé.

Jusqu'en 2020, la réforme de l'administration territoriale s'est essentiellement focalisée sur la mise en place d'une administration communale et de son articulation avec l'administration d'Etat, oubliant ainsi dans une certaine mesure qu'une telle réforme « *vise d'abord et avant tout à promouvoir le développement : le développement des services ainsi que le développement territorial* ». Même s'il est

compréhensible que les collectivités territoriales consacrent dans un premier temps leurs efforts à la mise en place d'une administration viable pour affirmer leur autonomie d'action, elles sont désormais appelées à remplir un rôle essentiel dans le développement économique de leur territoire. Il s'agit pour elles à la fois d'augmenter leurs revenus propres, de créer des richesses et des emplois pour les populations du terroir mais également de mettre en place les conditions favorables au développement économique et social et de prendre suffisamment en compte les questions liées au genre et à l'inclusion sociale.

C'est ce qui a motivé l'initiation de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation en 2021.

Ainsi, la prise en compte de cette nouvelle dimension de l'action territoriale, implique de « *prioriser tout ce qui concerne les questions de développement économique, social, culturel et écologique* ». Il s'agit de mettre en place les stratégies appropriées à chaque collectivité ou groupes de collectivités pour développer la chaîne de valeurs par l'exploitation des potentialités locales en mettant l'accent sur les avantages concurrentiels du territoire concerné, dans le but de promouvoir des unités de production, transformer des matières premières locales, organiser les filières productives, encadrer les organisations socioprofessionnelles, développer le tourisme, etc., pour faire des territoires des lieux de croissance économique qui contribuent au développement national par la création de richesses endogènes. Cela suppose une forte mobilisation des principaux acteurs du développement économique des territoires (communes, opérateurs privés, ONG de développement, administrations de l'Etat, PTF...) pour élaborer ensemble une stratégie de développement de l'économie locale sur une base aut centrée et participative dont l'objectif est de bâtir une économie locale « durable et résiliente ».

En conséquence, le « local » trouvera désormais sa consécration comme référent et cadre d'impulsion du développement global du pays. Il deviendra par conséquent le refuge, la soupape de sécurité en cas de perturbations de l'économie nationale.

Une décentralisation-déconcentration qui fait du renforcement des capacités un levier du développement territorial

Le développement des capacités des acteurs de la décentralisation constitue un défi majeur pour l'atteinte des objectifs du secteur. Il faudra le comprendre comme étant une démarche plus large que de simples actions de formation et d'équipement pour s'inscrire dans un processus plus systémique d'accompagnement progressif des acteurs locaux devant conduire au changement positif progressif souhaité. Elle suppose la prise en compte, à la fois la dimension individuelle (renforcement des aptitudes personnelles, motivations, incitation) que de celle organisationnelle (les modes d'organisation, le statut du personnel, les normes établies, etc.).

Dans tous les cas, le renforcement des capacités reste un défi capital, non seulement pour les

collectivités territoriales mais aussi pour l'ensemble de la communauté. Car, la finalité est la transformation de la société locale en agissant principalement sur les structures et les hommes en vue d'insuffler une évolution positive des mentalités. Mais sans la construction des capacités des institutions locales qui sont les plus proches des populations, cet idéal restera un vœu pieux.

Le défi est donc de taille, puisqu'il y va de la réussite non seulement de la politique de décentralisation avec le surplus de bien être qu'elle pourra apporter aux conditions de vie des populations, mais plus globalement de la réforme en cours de mise en œuvre. En effet, s'il est possible, même dans un contexte de rareté de ressources, de suppléer aux ressources financières, il est quasiment impossible de se passer des ressources humaines dans la conduite du changement. La valorisation du capital humain comme levier du développement local et passage obligé d'une décentralisation-déconcentration réussie restera par conséquent un objectif prioritaire du secteur.

Une décentralisation qui promeut une gestion communale saine et stable

Trouver des réponses à la forte politisation de la gestion communale est un grand défi, d'autant que l'institution communale est issue d'un processus électif et est perçue comme la première école de démocratie. Justement, la situation devient complexe, lorsque la sphère politique se mêle de questions qui, en principe sont régies par d'autres textes et sont protégées par des règles fondées sur l'intérêt général et sur la légendaire neutralité du service public. Le phénomène a pris des allures inquiétantes au Bénin et se manifestait sous différentes formes qui risqueraient, si des mesures dissuasives n'étaient pas prises de ternir l'image de nos communes qui, quoiqu'on dise, s'imposent comme entités incontournables du paysage territorial.

La politisation de la gestion communale affectant fortement la stabilité et le bon fonctionnement des communes, il s'est avéré nécessaire de prévoir des dispositions juridiques pour garantir une certaine stabilité des agents de l'administration communale disposant de compétences techniques aux seuils des défis de développement local.

Une décentralisation qui prend en compte les questions liées au genre et à l'inclusion sociale

Le rapport d'évaluation de la PONADEC 2009-2018 a révélé une absence, voire une neutralité de la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans ce document de politique visant à promouvoir le développement local au Bénin. Selon l'objectif général de la PONADEC, le développement visé grâce au processus de la décentralisation et de la déconcentration doit conduire à la modernisation de l'Etat, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté au Bénin. Autrement dit, : « *la PONADEC a été élaborée pour apporter des réponses appropriées aux problèmes identifiés en vue de mener à terme le processus de Décentralisation et de Déconcentration et de faire de ces derniers les éléments moteurs de la modernisation de l'Etat, de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, axées sur un*

développement territorial et équilibré ». Dans cette logique, appliquer la transversalité de l'approche genre permettra de corriger les inégalités sociales, sources de discrimination et d'accroissement de la pauvreté.

Pour une bonne intégration du genre dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, il importe de mettre en place un mécanisme centré sur l'approche multi-acteurs. Pour ce faire, il urge de mettre à profit des :

- points focaux genre aux niveaux communal et départemental ;
- acteurs individuels (élus locaux et populations bénéficiaires) ;
- groupes organisés (associations de développement, groupements de femmes, organisations de la société civile, associations à base communautaire) ;
- acteurs institutionnels (ministères et structures déconcentrées, institutions d'état, agences publiques de l'Etat) ;
- intervenants extérieurs (diaspora, PTF).

L'approche sera axée sur une communication institutionnelle avec à la clé des plaidoyers et des sensibilisations qui seront conduits et développés en direction des acteurs clés, tant en amont qu'en aval pour une prise en compte systématique de la transversalité du genre.

En ce qui concerne les enjeux : le Bénin s'est engagé depuis plus d'un quart de siècle dans un processus d'institutionnalisation d'un Etat moderne, dont la décentralisation constitue une composante majeure. La conférence nationale qui a enclenché cette dynamique a ainsi tiré les conséquences de quelques décennies de gestion basée sur un modèle hyper centralisé, où l'appareil d'Etat s'arrogeait tous les pouvoirs et se croyait être la source de toutes les légitimités.

Ainsi, les approches descendantes de développement qui ont longtemps prévalu, ont montré leurs limites, avec leurs lots de désillusions. Il n'était donc plus question de gouverner la société selon une démarche unilatérale qui ignore les rationalités locales. Du coup, la décentralisation devient un enjeu majeur de politique publique :

- **Enjeu politique:** Pour un rééquilibrage des pouvoirs entre les différents échelons territoriaux et un renforcement de la démocratie par une plus grande implication des populations dans la gestion de leurs propres affaires, qui ferait d'elles, « *non plus de simples sujets, mais de véritables acteurs* ». Au niveau national, le caractère transversal et intersectoriel de la décentralisation et de la déconcentration crée le besoin d'avoir un pilotage politique fort et une coordination stratégique de haut de la PONADEC, permettant la synergie et la complémentarité avec les politiques des autres départements ministériels ;

- **Enjeu d'aménagement du territoire :** Il se rapporte à la réduction des disparités entre les différentes zones et la création de bassins de vie dans l'arrière-pays, de pôles économiques pour servir de support à une dynamique locale de production à forte valeur ajoutée. Cela renvoie également à des actions vigoureuses de sécurisation foncière qui constitue un enjeu important du point de vue des populations locales, aussi bien urbaines que rurales. La responsabilisation des élus locaux en tant que représentants directs des populations et les rapports que ceux-ci entretiennent, au quotidien avec leurs électeurs, doivent être de nature à renforcer l'engagement des populations locales, créer la confiance et favoriser l'entraide et la collaboration afin de lutter contre les déviations de toute sorte, instaurer une culture de paix et développer une coopération transfrontalière innovante ;
- **Enjeu socio-économique :** Il se traduit à travers un triple objectif :
 - offrir un meilleur accès aux services publics de base aux populations (santé, éducation, eau, hygiène, assainissement, etc.) tout en respectant les principes d'équité entre les citoyens et en veillant à la qualité des services fournis ;
 - permettre l'exploitation des potentialités locales pour la création d'emplois et l'insertion des plus démunis dans les circuits productifs de l'économie locale ;
 - enclencher une dynamique de développement à la base, grâce notamment à l'organisation des différentes catégories socio-professionnelles, la valorisation des potentialités locales, le développement des filières de production du terroir, l'encouragement des échanges, etc.
- **Enjeu de gouvernance :** il s'exprime à travers la nécessité d'une réorganisation de l'Etat devant se traduire par un déploiement de services et de ressources au niveau territorial en vue d'une plus grande efficacité des interventions publiques et un contrôle citoyen de l'utilisation de ces services ou ressources. Le bon exercice du jeu démocratique local devrait à cet égard susciter l'intérêt des populations à la chose publique et impulser l'esprit civique et la conscience citoyenne. Cet enjeu de gouvernance se traduit également par le besoin de réduire les considérations partisans dans la gestion administrative communal (recrutement du personnel, menaces politiciennes de destitution des maires, substitution des élus au personnel administratif communal) ;
- **Enjeu du genre et de l'inclusion sociale :** La transversalité de l'approche genre devra se reposer sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe, leur niveau de vulnérabilité ou de leur statut social et professionnel. La condition sine qua non ici, est la capacité réelle des acteurs à toutes les échelles territoriales de prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la planification stratégique, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau local ;

- **Enjeu sociétal** : La démocratie locale contribue à transformer les mentalités en développant le capital humain, en vue de favoriser le développement social et inclusif, de mieux gérer les particularismes et les replis identitaires grâce à la mobilisation de la société locale autour de projets fédérateurs d'intérêt collectif.

Au regard de tout ce qui précède et en s'inspirant de la vision Bénin Alafia 2025, la politique du ministère vise à « **faire des Communes du Bénin, des espaces bien gouvernés, à économie prospère pour un développement harmonieux et équilibré du territoire national** »

1.2.2. Objectifs de développement, axes stratégiques

Objectif général : Mettre en place une administration territoriale bien gouvernée qui œuvre pour un développement durable garant du bien-être des populations.

Objectifs intermédiaires (spécifiques) :

Objectif n°1 : Améliorer les capacités des acteurs de l'Administration communale ;

Objectif N°2 : disposer d'un cadre législatif et réglementaire renforcé et des acteurs intègres dans le secteur ;

Objectif n°3 : Renforcer la déconcentration ;

Objectif n°4 : Relancer l'économie locale et l'intercommunalité ;

Objectif n°5 : Moderniser la gestion des ressources, du système d'informations et de l'organisation administrative ;

Objectif n°6 : Réussir l'intégration du processus de planification nationale et locale.

- Amélioration de la qualité de la gouvernance locale ;

- Renforcement du développement à la base ;

- Amélioration de la performance de l'administration territoriale.

1.3. Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 - 2026 (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	35 480 431 230	42 892 794 670	43 891 381 000	67 743 350 000
Personnel	0	0	0	0	0	1 826 052 440	0	2 162 527 213
Biens et services	0	0	0	0	0	3 333 065 300	0	2 960 259 329
Transfert courant	0	0	0	0	0	8 612 045 700	0	21 429 874 458
Investissements	0	0	0	0	35 480 431 230	29 121 631 230	43 891 381 000	41 190 689 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	7 308 800 000	950 000 000	946 201 449	1 134 699 449
Transferts en capital	0	0	0	0	28 171 631 230	28 171 631 230	42 945 179 551	40 055 989 551
Total des ressources	0	0	0	0	35 480 431 230	42 892 794 670	43 891 381 000	67 743 350 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	27 358 800 000	34 771 163 440	25 209 692 000	49 061 661 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	27 358 800 000	34 771 163 440	25 209 692 000	49 061 661 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	8 121 631 230	8 121 631 230	18 681 689 000	18 681 689 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	8 121 631 230	8 121 631 230	18 681 689 000	18 681 689 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	43 891 381 000	67 743 350 000	9 154 746 685	51 397 484 761	36 630 647 000	53 521 718 000	42 110 502 000	79 508 076 998
Personnel	0	2 162 527 213	0	2 764 813 076	0	2 893 197 000	0	3 043 597 045
Biens et services	0	2 960 259 329	0	3 799 314 760	0	5 793 314 491	0	4 033 272 572
Transfert courant	0	21 429 874 458	0	24 439 610 240	0	26 445 610 240	0	28 205 652 447
Investissements	43 891 381 000	41 190 689 000	9 154 746 685	20 393 746 685	36 630 647 000	18 389 596 269	42 110 502 000	44 225 554 934
Investissement exécuté par l'Etat	946 201 449	1 134 699 449	483 375 500	374 000 000	1 443 533 333	1 197 533 333	2 432 181 066	1 611 234 000
Transferts en capital	42 945 179 551	40 055 989 551	8 671 371 185	20 019 746 685	35 187 113 667	17 192 062 936	39 678 320 934	42 614 320 934
Total des ressources	43 891 381 000	67 743 350 000	9 154 746 685	51 397 484 761	36 630 647 000	53 521 718 000	42 110 502 000	79 508 076 998
I- Ressources intérieures	25 209 692 000	49 061 661 000	7 900 000 000	50 142 738 076	36 047 234 064	52 938 305 064	38 071 563 566	75 469 138 564
Contributions budgétaires	25 209 692 000	49 061 661 000	7 900 000 000	50 142 738 076	36 047 234 064	52 938 305 064	38 071 563 566	75 469 138 564
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	18 681 689 000	18 681 689 000	1 254 746 685	1 254 746 685	583 412 936	583 412 936	4 038 938 434	4 038 938 434
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	18 681 689 000	18 681 689 000	1 254 746 685	1 254 746 685	583 412 936	583 412 936	4 038 938 434	4 038 938 434

2. Présentation des programmes

La mise en œuvre de la mission du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale (MDGL) se fait suivant un découpage en trois (03) domaines spécifiques et complémentaires que sont :

- le Programme « Pilotage et Soutien aux Services du MDGL » ;
- le Programme « Gouvernance et développement à la base » ;
- le Programme « Appui à la déconcentration ».

2.1. Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MDGL

2.1.1. Précis stratégique du programme

Le Programme "Pilotage et soutien aux services du MDGL" est un programme d'appui formulé pour accompagner les Programmes métiers dans l'atteinte des objectifs du ministère. Cet accompagnement porte, entre autres, sur les éléments suivants :

- la bonne gouvernance et l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur 2D ;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- le système de planification du Ministère ;
- la visibilité et le dispositif d'information du Ministère.

Le Programme vise une utilisation optimale des ressources publiques allouées au ministère pour l'atteinte des objectifs du secteur.

Les objectifs et résultats attendus se présentent comme suit :

Objectif Général : Contribuer à la création des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial inclusif, équitable et durable.

Objectifs spécifiques (OS) :

- Assurer la bonne gouvernance et l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur 2D ;
- Garantir la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- Améliorer le système de planification du Ministère ;
- Renforcer la visibilité et le dispositif d'information du Ministère.

2.1.1.1. Analyse stratégique

2.1.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Dans ce programme les interventions du ministère sont essentiellement orientées vers le pilotage et la coordination des activités des structures, la planification et la gestion des ressources humaines,

matérielles et financières puis enfin la modernisation et le développement du système d'informations et de communication du ministère.

2.1.1.1.2. Finalités du programme

Le programme "Pilotage et Soutien aux Services du MDGL" a pour finalités :

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur 2D ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- le renforcement du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère ;
- le renforcement de la visibilité et le dispositif d'information du Ministère

2.1.1.1.3. Diagnostic stratégique

Cette partie présente exclusivement les forces et faiblesses du programme.

2.1.1.1.3.1. Forces

- Existence de la loi N° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- Existence du plan stratégique du Ministère ;
- Existence de la Politique Nationale de Décentralisation et de la Déconcentration (PONADEC) ;
- Existence du site web du ministère ;
- Opérationnalisation des programmes budgétaires ;
- Nomination des responsables de programmes et d'actions ;
- Mise en place des Unités d'Appui (UAP) aux Programmes ;
- Existence des moyens de communication de transmission radio.

2.1.1.1.3.2. Faiblesses

- Résultats mitigés de la mise en œuvre de la PONADEC ;
- Insuffisance de ressources matérielles ;
- Insuffisance du personnel technique ;
- Retard dans la finalisation de la nouvelle PONADEC ;
- Inexistence des documents de stratégie du secteur.

2.1.1.2. Enjeux et perspectives

2.1.1.2.1. Enjeux du programme

Au regard des faiblesses relevées, les enjeux suivants sont identifiés :

- le suivi rigoureux de la mise en œuvre de la PONADEC ;
- le renforcement des ressources matérielles du ministère (surtout le matériel roulant dans les

préfectures) ;

- le recrutement du personnel technique au profil du ministère ;
- l'adoption de la nouvelle PONADEC ;
- l'élaboration et adoption des documents de stratégie du secteur.

2.1.1.2.2. Perspectives

Les perspectives du programme 039 se présentent comme suit :

- la poursuite et le renforcement de la gestion sécurisée du patrimoine du ministère ;
- l'amélioration de l'employabilité du personnel du niveau central et des préfectures ;
- la poursuite de la modernisation de la gestion des ressources humaines et de ses outils ;
- la poursuite de la modernisation du cadre de travail au niveau central et des préfectures ;
- la construction et équipement du bâtiment des archives du ministère ;
- l'amélioration de la performance de la gestion financière et budgétaire en mode programme ;
- la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) au regard des réformes dans le secteur ;
- l'élaboration de la stratégie du ministère et de son plan d'actions ;
- l'élaboration des outils de gestion budgétaire en mode programme ;
- la production régulière des informations statistiques de qualité ;
- la dynamisation du dialogue de gestion au sein du ministère ;
- la prise en compte des défis liés au genre, à l'environnement et au climat dans l'élaboration des différents documents de planification et de programmation du secteur et de leur mise en œuvre ;
- la poursuite du renforcement, de la maintenance et de la modernisation de l'infrastructure informatique du ministère ;
- la coordination des interventions des PTF et autres acteurs dans le secteur de la 2D ;
- le renforcement et la modernisation du système de gestion des archives du ministère ;
- la poursuite de la maintenance et de la modernisation de l'infrastructure de radios et de transmission au niveau central, des préfectures et des communes ;
- l'amélioration de la visibilité des actions du ministère.

2.1.1.3. Axes stratégiques

- Assurer le leadership dans le secteur 2D ;
- Renforcer les capacités d'intervention du ministère.

2.1.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

- Action 1 : Pilotage et coordination

- Action 2 : Planification, ressources humaines, matérielles et financières
- Action 3 : Système d'information et communication

Actions	Unités administratives
Action 1 : Pilotage et coordination	CABINET DU MINISTRE
	INSPECTION GENERALE DU MINISTERE
	SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
Action 5 : Planification, Ressources humaines, matérielles et financières	DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
	DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
	PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
	Secrétaire permanent du CIP/politique nationale de la décentralisation et de la déconcentration
Action 6 : Système d'information et communication	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
	Direction des Transmissions

2.1.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.1.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	CAB - CABINET DU MINISTRE DCOMP - DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DPAF - DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DT - Direction des Transmissions IGM - INSPECTION GENERALE DU MINISTERE PRMP - PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS SGM - SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE SP-PONADeC - Secrétaire permanent du CIP/politique nationale de la décentralisation et de la déconcentration
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.1.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Charaf Dine GADO

Poste occupé : Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF)

2.1.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Assurer la bonne gouvernance et l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur 2D	Taux de satisfaction des usagers clients du MDGL	Le MDGL assure l'amélioration de la gouvernance dans le secteur 2D	Rapport de performance	
	Taux d'exécution du Plan 2D du MDGL			Mise en oeuvre du Plan 2D
Objectif spécifique 2: Renforcer la visibilité et le dispositif d'information du Ministère	Taux d'accroissement du nombre d'internaute du site-web du MDGL	La visibilité et le dispositif d'information du Ministère sont renforcés	Rapport de performance	Actualisation régulière du site-web, Mise en place d'un compteur de visite du site-web
	Taux de numérisation des archives courantes du MDGL			Maitrise du système de numérotation, dématérialisation du registre courrier départ
	Taux de pannes des équipements de radios de transmission			Régularité de la maintenance préventive
Objectif spécifique 3: Garantir la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère	Indice de satisfaction du personnel du ministère	La gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère est améliorée	Rapport de performance	Existence du mécanisme d'évaluation de la satisfaction du personnel
	Taux d'exécution du PMP			Proactivité de toutes les structures ;Respect des délais
	Indice de parité femmes/hommes aux postes de responsabilité au MDGL			Existence de femmes qualifiées dans le secteur
Objectif spécifique 4: Améliorer le système de planification du Ministère	Taux de mise en oeuvre du plan d'actions de la stratégie du secteur	Le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère est renforcé	Rapport de performance	Disponibilité du Plan d'actions de la stratégie du secteur
	Proportion d'indicateurs du cadre de performance renseigné			Mise en place et suivi du dispositif de production des données
	Taux d'exécution physique du PTA du MDGL			Transmission régulière et à bonne date des rapports d'activités par toutes les structures

2.1.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :039 - Pilotage et soutien aux services du MDGL								
Objectif stratégique : Contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers/ clients par les structures du ministère								
Objectif spécifique : Assurer la bonne gouvernance et l'efficacité des interventions de l'Etat dans le secteur 2D								
Taux d'exécution du Plan 2D du MDGL	Pourcentage	100	-	-	-	80	82	85
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mise en oeuvre du Plan 2D						
Taux de satisfaction des usagers clients du MDGL	Pourcentage	68.5	-	-	-	70	72	75
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:							
Objectif spécifique : Renforcer la visibilité et le dispositif d'information du Ministère								
Taux de pannes des équipements de radios de transmission	Pourcentage	35	-	-	-	20	0	0
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DT						
OBSERVATIONS	:	Régularité de la maintenance préventive						
Taux d'accroissement du nombre d'internaute du site-web du MDGL	Pourcentage	10	-	-	-	15	20	25
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Actualisation régulière du site-web, Mise en place d'un compteur de visite du site-web						
Taux de numérisation des archives courantes du MDGL	Pourcentage	25	-	-	-	35	40	45
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Maitrise du système de numération, dématérialisation du registre courrier départ						

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Objectif spécifique :Garantir la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère								
Indice de satisfaction du personnel du ministère	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:							
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Existence du mécanisme d'évaluation de la satisfaction du personnel						
Indice de parité femmes/hommes aux postes de responsabilité au MDGL	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Existence de femmes qualifiées dans le secteur						
Taux d'exécution du PMP	Pourcentage	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:							
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Proactivité de toutes les structures ;Respect des délais						
Objectif spécifique :Améliorer le système de planification du Ministère								
Taux d'exécution physique du PTA du MDGL	Pourcentage	80	-	-	-	80	85	88
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Transmission régulière et à bonne date des rapports d'activités par toutes les structures						
Taux de mise en oeuvre du plan d'actions de la stratégie du secteur	Pourcentage	0	-	-	-	10	25	35
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du Plan d'actions de la stratégie du secteur						

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Proportion d'indicateurs du cadre de performance renseigné	Pourcentage	50	-	-	-	75	80	90
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mise en place et suivi du dispositif de production des données						

2.1.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	808 800 000	3 658 121 462	946 201 449	3 583 279 048
Personnel	0	0	0	0	0	492 855 402	0	491 061 531
Biens et services	0	0	0	0	0	2 296 466 060	0	2 018 518 068
Transfert courant	0	0	0	0	0	60 000 000	0	60 000 000
Investissements	0	0	0	0	808 800 000	808 800 000	946 201 449	1 013 699 449
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	808 800 000	808 800 000	946 201 449	1 013 699 449
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	808 800 000	3 658 121 462	946 201 449	3 583 279 048
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	808 800 000	3 658 121 462	946 201 449	3 583 279 048
Contributions budgétaires	0	0	0	0	808 800 000	3 658 121 462	946 201 449	3 583 279 048
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	946 201 449	3 583 279 048	483 375 500	3 471 360 657	800 000 000	6 611 619 441	800 000 000	4 907 861 962
Personnel	0	491 061 531	0	1 171 677 807	0	1 240 790 771	0	1 306 225 112
Biens et services	0	2 018 518 068	0	1 499 682 850	0	2 714 828 670	0	3 054 828 670
Transfert courant	0	60 000 000	0	0	0	1 856 000 000	0	235 574 180
Investissements	946 201 449	1 013 699 449	483 375 500	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	311 234 000
Investissement exécuté par l'Etat	946 201 449	1 013 699 449	483 375 500	254 000 000	800 000 000	554 000 000	800 000 000	311 234 000
Transferts en capital	0	0	0	546 000 000	0	246 000 000	0	0
Total des ressources	946 201 449	3 583 279 048	483 375 500	3 471 360 657	800 000 000	6 611 619 441	800 000 000	4 907 861 962
I- Ressources intérieures	946 201 449	3 583 279 048	483 375 500	3 471 360 657	800 000 000	6 611 619 441	800 000 000	4 907 861 962
Contributions budgétaires	946 201 449	3 583 279 048	483 375 500	3 471 360 657	800 000 000	6 611 619 441	800 000 000	4 907 861 962
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.1.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
039001 - 039001-Pilotage et coordination	674 181 837	898 637 585	0	0	0	0	1 572 819 422
039005 - 039005-Planification, Ressources humaines, matérielles et financières	427 995 485	464 338 424	0	254 000 000	0	546 000 000	1 692 333 909
039006 - 039006-Système d'information et communication	69 500 485	136 706 841	0	0	0	0	206 207 326
Total	1 171 677 807	1 499 682 850	0	254 000 000	0	546 000 000	3 471 360 657

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
039001 - 039001-Pilotage et coordination	717 289 380	1 270 063 405	1 856 000 000	0	0	0	3 843 352 785
039005 - 039005-Planification, Ressources humaines, matérielles et financières	437 227 624	848 058 424	0	554 000 000	0	246 000 000	2 085 286 048
039006 - 039006-Système d'information et communication	86 273 767	596 706 841	0	0	0	0	682 980 608
Total	1 240 790 771	2 714 828 670	1 856 000 000	554 000 000	0	246 000 000	6 611 619 441

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
039001 - 039001-Pilotage et coordination	756 911 135	1 670 063 405	235 574 180	0	0	0	2 662 548 720
039005 - 039005-Planification, Ressources humaines, matérielles et financières	459 188 810	848 058 424	0	311 234 000	0	0	1 618 481 234
039006 - 039006-Système d'information et communication	90 125 167	536 706 841	0	0	0	0	626 832 008
Total	1 306 225 112	3 054 828 670	235 574 180	311 234 000	0	0	4 907 861 962

2.1.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Justifications
A	48	67	66	70	69	68	66	
B	117	25	21	21	20	20	20	
C	268	13	12	9	8	7	6	
D	95	17	17	23	22	22	20	
E	0	0	0	0	0	0	0	
Total	528	122	116	123	119	117	112	

2.1.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Aucun opérateur n'est rattaché à ce programme.

2.2. Programme 2 - Gouvernance et développement à la base

2.2.1. Précis stratégique du programme

Sur le plan stratégique, organisationnel et technique, la complémentarité des administrations centrale et déconcentrée doit être renforcée pour un meilleur accompagnement du processus de Décentralisation et de Déconcentration. Ce programme permettra de renforcer les ressources humaines au profit du développement local. Par ailleurs, l'architecture organisationnelle des mairies n'est pas de nature à mettre en relief les compétences transférées aux communes. Il s'agira également de renforcer le pilotage de la décentralisation avec la mise en œuvre de divers mécanismes de veille citoyenne, de bonne gouvernance, de reddition de compte et de la démarche qualité dans la gestion des affaires locales etc.

L'importance de l'économie locale très majoritairement informelle a longtemps été sous- estimée. Aujourd'hui, les élus locaux ont conscience de devoir intervenir pour soutenir et promouvoir cette économie locale qui améliore l'emploi et crée des richesses. Le FADeC en mettant des fonds d'investissement à disposition des communes leur offre une opportunité de mettre en œuvre leurs compétences de maîtrise d'ouvrage. La satisfaction des besoins des populations de nos collectivités territoriales passera par :

- la mise en place d'une administration territoriale bien gouvernée ;
- l'implication de la société civile, porte-voix des citoyens dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre du budget participatif;
- le développement équitable des collectivités territoriales.

Le Programme 040 vise à améliorer la fourniture des services sociaux de base aux populations.

Objectif Général : Contribuer au développement équitable des collectivités territoriales

Objectifs spécifiques (OS) :

- Mettre en place une administration territoriale bien gouvernée ;
- Assurer le développement équitable des collectivités territoriales.

2.2.1.1. Analyse stratégique

2.2.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Dans ce programme, les interventions du ministère sont essentiellement orientées vers la bonne gouvernance et le développement de nos communes.

2.2.1.1.2. Finalités du programme

- la bonne gouvernance des collectivités locales ;
- la promotion de l'économie locale.

2.2.1.1.3. Diagnostic stratégique

2.2.1.1.3.1. Forces

- Existence du code de l'administration territoriale et de quelques décrets d'application ;
- Existence d'un Centre de Formation pour l'Administration Locale ;
- Engagement et Alignement des PTF notamment en matière d'appui budgétaire au financement du développement local ;
- Effectivité de la décentralisation au Bénin ;
- Existence de la charte de la gouvernance locale ;
- Existence de la charte de la reddition de compte ;
- Existence d'un mécanisme régulier d'audit de la gestion des ressources FADeC transférées aux communes.

2.2.1.1.3.2. Faiblesses

- Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour l'animation des unités administratives du programme ;
- Insuffisances des ressources transférées aux communes à travers le FADeC ;
- Incapacité des communes à financer des investissements structurants sur les ressources propres ;
- Inexistence dans toutes les communes de stratégies de mobilisation des ressources propres ;
- Insuffisance de personnel qualifié dans l'administration communale ;
- Non maîtrise du gisement fiscal au niveau de toutes les communes ;
- Non fonctionnement des organes infra communaux ;
- Absence de plan de formation dans les communes ;
- Inexistence d'un système d'information dans le secteur de la décentralisation.

2.2.1.2. Enjeux et perspectives

2.2.1.2.1. Enjeux du programme

Pour mieux accompagner les communes, les enjeux ci-après sont identifiés.

- la mise à la disposition des unités administratives du programme des ressources humaines qualifiées ;
- le renforcement des ressources transférées aux communes à travers le FADeC ;
- l'élaboration des stratégies de mobilisation des ressources propres dans toutes les communes ;
- le renforcement des capacités du personnel dans l'administration communale ;
- l'évaluation et la maîtrise du gisement fiscal de chaque commune ;
- le fonctionnement des organes infra-communaux conformément aux dispositions du code de l'administration territoriale ;
- l'élaboration et la mise en œuvre les plans de formation dans les communes ;
- Concevoir et mettre en place un système d'information dans le secteur de la décentralisation.

2.2.1.2.2. Perspectives

- Construction et équipement du CeFAL ;
- Diversification de l'offre de formation du CeFAL à l'attention des agents communaux et municipaux ;
- Opérationnalisation de la transformation du FADeC en FIC ;
- Accroissement de la contribution de l'Etat au FADEC en lien avec les indicateurs contenus dans les différentes conventions signées avec les partenaires notamment l'Union Européenne ;
- Mise en œuvre du projet de Fixation des Limites des Unités Administratives du Bénin ;
- Finalisation de la prise des décrets d'application du code de l'administration territoriale au Bénin.

2.2.1.3. Axes stratégiques

- Améliorer la gouvernance administrative et politique au niveau local ;
- Relancer l'économie locale et l'intercommunalité.

2.2.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

- Action 1 : Gouvernance des Collectivités territoriales ;
- Action 2 : Développement à la base ;

Actions	Unités administratives
Action 4 : Gouvernance des collectivités territoriales	Centre de Formation pour l'Administration Locale Direction des Collectivités Territoriales
Action 5 : Développement à la base	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales

2.2.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.2.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DCT - Direction des Collectivités Territoriales SP-CONAFIL - Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales
Organisme sous tutelle directe	CeFAL - Centre de Formation pour l'Administration Locale
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.2.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Soulé ALAGBE

Poste occupé : DIRECTEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2.2.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Assurer le développement équitable des collectivités territoriales décentralisées	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante		Rapport de performance	Disponibilité des ressources
Objectif spécifique 1: Mettre en place une administration territoriale bien gouvernée	Indice de gouvernance locale	Les collectivités territoriales sont bien gouvernées	Rapport de performance	Mise à jour régulière du dispositif de calcul
Objectif spécifique 2: Assurer le développement équitable des collectivités territoriales	Taux d'accroissement des ressources propres des communes	Les outils nécessaires à la promotion de l'économie locale sont élaborés et mis en oeuvre	Rapport de performance	Disponibilité des comptes administratifs

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 2: Assurer le développement équitable des collectivités territoriales	Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes	Les outils nécessaires à la promotion de l'économie locale sont élaborés et mis en oeuvre	Rapport de performance	Disponibilité des comptes administratifs
	Taux d'exécution des transferts FADeC non affectés			Respect des délais de mise à disposition des fonds

2.2.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :040 - Gouvernance et développement à la base								
Objectif stratégique : Assurer le développement équitable des collectivités territoriales décentralisées								
Objectif spécifique : Mettre en place une administration territoriale bien gouvernée								
Indice de gouvernance locale	Pourcentage	0,7	-	-	-	0,72	0,78	0,8
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CONAFIL						
OBSERVATIONS	:	Mise à jour régulière du dispositif de calcul						
Objectif spécifique : Assurer le développement équitable des collectivités territoriales								
Taux d'accroissement des ressources propres des communes	Pourcentage	10	-	-	-	15	25	30
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CONAFIL						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité des comptes administratifs						
Taux d'exécution des transferts FADeC non affectés	Pourcentage	100	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CONAFIL						
OBSERVATIONS	:	Respect des délais de mise à disposition des fonds						
Part des dépenses d'investissement dans les dépenses	Pourcentage	60	-	-	-	65	68	68

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
totales des communes								
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CONAFIL						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité des comptes administratifs						

2.2.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	34 671 631 230	36 584 585 293	42 945 179 551	60 898 007 702
Personnel	0	0	0	0	0	152 717 473	0	213 546 458
Biens et services	0	0	0	0	0	137 733 590	0	93 993 378
Transfert courant	0	0	0	0	0	7 981 303 000	0	20 413 478 315
Investissements	0	0	0	0	34 671 631 230	28 312 831 230	42 945 179 551	40 176 989 551
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	6 500 000 000	141 200 000	0	121 000 000
Transferts en capital	0	0	0	0	28 171 631 230	28 171 631 230	42 945 179 551	40 055 989 551
Total des ressources	0	0	0	0	34 671 631 230	36 584 585 293	42 945 179 551	60 898 007 702
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	26 550 000 000	28 462 954 063	24 263 490 551	42 216 318 702
Contributions budgétaires	0	0	0	0	26 550 000 000	28 462 954 063	24 263 490 551	42 216 318 702
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	8 121 631 230	8 121 631 230	18 681 689 000	18 681 689 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	8 121 631 230	8 121 631 230	18 681 689 000	18 681 689 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	42 945 179 551	60 898 007 702	8 671 371 185	44 522 694 037	35 830 647 000	42 917 407 993	41 310 502 000	72 521 000 846
Personnel	0	213 546 458	0	186 431 842	0	222 748 478	0	233 696 375
Biens et services	0	93 993 378	0	302 905 270	0	515 453 006	0	402 905 270
Transfert courant	0	20 413 478 315	0	24 439 610 240	0	24 589 610 240	0	27 970 078 267
Investissements	42 945 179 551	40 176 989 551	8 671 371 185	19 593 746 685	35 830 647 000	17 589 596 269	41 310 502 000	43 914 320 934
Investissement exécuté par l'Etat	0	121 000 000	0	120 000 000	643 533 333	643 533 333	1 632 181 066	1 300 000 000
Transferts en capital	42 945 179 551	40 055 989 551	8 671 371 185	19 473 746 685	35 187 113 667	16 946 062 936	39 678 320 934	42 614 320 934
Total des ressources	42 945 179 551	60 898 007 702	8 671 371 185	44 522 694 037	35 830 647 000	42 917 407 993	41 310 502 000	72 521 000 846
I- Ressources intérieures	24 263 490 551	42 216 318 702	7 416 624 500	43 267 947 352	35 247 234 064	42 333 995 057	37 271 563 566	68 482 062 412
Contributions budgétaires	24 263 490 551	42 216 318 702	7 416 624 500	43 267 947 352	35 247 234 064	42 333 995 057	37 271 563 566	68 482 062 412
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	18 681 689 000	18 681 689 000	1 254 746 685	1 254 746 685	583 412 936	583 412 936	4 038 938 434	4 038 938 434
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	18 681 689 000	18 681 689 000	1 254 746 685	1 254 746 685	583 412 936	583 412 936	4 038 938 434	4 038 938 434

2.2.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
040006 - 040006-Gouvernance des collectivités territoriales	147 135 051	235 016 000	795 000 000	120 000 000	0	3 875 600 000	5 172 751 051
040007 - 040007-Développement à la base	39 296 791	67 889 270	23 644 610 240	0	0	15 598 146 685	39 349 942 986
Total	186 431 842	302 905 270	24 439 610 240	120 000 000	0	19 473 746 685	44 522 694 037

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
040006 - 040006-Gouvernance des collectivités territoriales	168 140 048	289 857 853	945 000 000	643 533 333	0	1 468 000 000	3 514 531 234
040007 - 040007-Développement à la base	54 608 430	225 595 153	23 644 610 240	0	0	15 478 062 936	39 402 876 759
Total	222 748 478	515 453 006	24 589 610 240	643 533 333	0	16 946 062 936	42 917 407 993

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
040006 - 040006-Gouvernance des collectivités territoriales	176 948 831	235 016 000	795 000 000	1 300 000 000	0	2 936 000 000	5 442 964 831
040007 - 040007-Développement à la base	56 747 544	167 889 270	27 175 078 267	0	0	39 678 320 934	67 078 036 015
Total	233 696 375	402 905 270	27 970 078 267	1 300 000 000	0	42 614 320 934	72 521 000 846

2.2.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Justifications
A	24	35	35	23	23	22	21	
B	16	8	8	8	8	8	8	
C	5	7	6	2	2	2	2	
D	10	7	7	8	8	8	7	
E	0	0	0	0	0	0	0	
Total	55	57	56	41	41	40	38	

2.2.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Il s'agira de présenter les opérateurs rattachés aux programmes. On peut citer :

Opérateur n°1 : Centre de Formation pour l'Administration Locale

Mission : Le CeFAL est un établissement public à caractère scientifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière créé par décret n° 2011-886 du 30 décembre 2011 portant attribution, organisation et fonctionnement du CeFAL et désormais régi par les dispositions de ses statuts approuvés par décret n° 2021-576 du 03 novembre 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement du CeFAL . Aux termes des dispositions desdits statuts, le CeFAL est chargé :

- d'assurer la formation professionnelle initiale, diplômante et continue des agents des collectivités territoriales décentralisées ;
- de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de formation des agents de la Fonction publique territoriale ;
- de coordonner toutes les actions de formation continue initiées et exécutées au profit des agents territoriaux par les autres organismes de formation et en assurer le contrôle de qualité ;
- d'organiser des programmes spéciaux à savoir des séminaires d'information et de formation et qui sont mis en œuvre selon les besoins des élus locaux, des agents des services déconcentrés de l'Etat, de la société civile et des entreprises privées sur toutes les thématiques touchant la gestion des communes.

*Contrat de performance avec l'Etat : NEANT

*Bref commentaire des actions et des résultats : Les principaux résultats sont :

- la formation continue des élus et principaux responsables administratifs issus de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation. Il s'agit notamment des maires, des membres des conseils de supervision, des chefs d'arrondissements, des secrétaires exécutifs, des responsables des affaires administratives et financières, des responsables du développement local et de la planification, des responsables des affaires domaniales et environnementales, des responsables des services techniques, des responsables des systèmes d'information et des personnes responsables des marchés publics.
- la poursuite de la formation diplômante du personnel de l'administration communale notamment des agents des catégories B et C, en attendant l'ouverture du Cycle A, prévu par les nouveaux textes du Centre.

2.3. Programme 3 - Appui à la déconcentration

2.3.1. Précis stratégique du programme

Après deux décennies d'apprentissage, le processus de décentralisation a connu des progrès significatifs en termes de renforcement de la démocratie à la base et de fourniture des services sociaux de base aux

populations. Toutefois, afin que les communes puissent pleinement jouer leur rôle d'impulsion de développement local, certains défis restent à relever par l'Etat central. Il s'agit essentiellement de :

- l'élaboration et l'exécution des plans de déconcentration et de décentralisation ;
- l'élaboration et l'exécution des programmes départementaux de coordination des actions de développement ;
- la prise en charge par le budget de l'Etat, du financement des programmes d'assistance conseil ;
- le renforcement de l'exercice de la tutelle des préfetures ainsi que la coordination des interventions des services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental ;
- la gestion rationnelle du territoire.

L'atteinte des objectifs du programme "Appui à la Déconcentration", à travers la mise en œuvre des actions prévues ainsi que l'utilisation efficiente des ressources, permettront de relever les défis sus mentionnés.

La déconcentration est donc l'un des sous-secteurs où l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développements reste la plus pertinente. Cette intégration comporte deux principaux volets à savoir : la participation des hommes et des femmes aux instances de prise de décision, la prise en compte de l'approche genre et développement dans l'élaboration des documents de planification au niveau local et départemental.

En matière de participation des hommes et des femmes aux instances de prise de décision au sein du programme, l'état des lieux présente une situation largement en faveur des hommes. En effet, au niveau du programme, les femmes représentent environ 19,40% de l'effectif du personnel au 1er janvier 2022. En matière de représentativité aux instances décisionnelles, seulement 23,08% des postes de responsabilité sont occupés par les femmes au sein de ce programme (02 préfètes). Toutefois, il faut noter que la gestion du programme est sous la responsabilité de la Directrice de l'Administration d'Etat (DAE). Par ailleurs, les communes s'apprêtent à élaborer la quatrième génération des PDC. Les préfets doivent veiller à la prise en compte du genre dans les documents lors de l'approbation de ces documents. Pour ce fait, il est important que les acteurs de ce programme s'associent à l'actualisation du guide d'élaboration des PDC en veillant à la prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation des actions.

La mise en œuvre des actions de ce programme vise :

- une meilleure gestion des territoires ; et
- l'efficacité des actions de développement dans les départements.

Objectif Général :

L'objectif de ce programme est de mettre en place une administration territoriale performante.

Objectifs spécifiques du programme :

Dans la mise en œuvre de ce programme, deux objectifs spécifiques ont été définis:

- OS1 : Garantir aux départements l'accompagnement nécessaire pour une meilleure gestion des territoires ;
- OS2 : Rendre efficaces les actions de développement dans les départements.

2.3.1.1. Analyse stratégique

2.3.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Ce programme intervient dans le cadre de la réforme de l'Administration territoriale qui vise à rapprocher davantage l'administration des citoyens. La Décentralisation et la Déconcentration sont donc les éléments moteurs de la modernisation de l'Etat dont l'une des finalités reste la croissance économique et la réduction de la pauvreté axées sur le développement territorial équilibré. La PONADEC, politique transversale et intersectorielle, est donc conçue à cette fin. La territorialisation de cette politique passe par l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Départementaux de Coordination des Action du Développement (PDCAD) ; des Plans de Décentralisation et de Déconcentration (P2D) et des Programmes Annuels d'Assistance-conseil (PAAC).

Les actions du programme 041 portent essentiellement sur le renforcement du cadre de mise en œuvre de la déconcentration et la modernisation de l'administration d'Etat au niveau déconcentré.

2.3.1.1.2. Finalités du programme

La mise en œuvre du programme 041 permettra d'avoir les services déconcentrés de l'Etat des douze (12) départements bien encadrés dans l'exercice de leur fonction et les soixante-dix-sept (77) communes convenablement appuyées en matière d'assistance conseil.

2.3.1.1.3. Diagnostic stratégique

Cette phase présente les forces et faiblesses des interventions du programme.

2.3.1.1.3.1. Forces

- Existence des cadres de concertation au niveau départemental (CAD, CDCC, CDS) ;
- Opérationnalisation des douze (12) préfectures ;
- Adoption de la loi N°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration territoriale et quelques décrets d'application;
- Existence des Programmes Annuels d'Assistance Conseil (PAAC) au titre des outils de gestion du Préfet.

2.3.1.1.3.2. Faiblesses

- Inexistence de document de stratégie dans le domaine de la déconcentration territoriale ;
- Insuffisance des ressources allouées à la déconcentration territoriale ;
- Faible appropriation des sectoriels et des SDE par rapport aux missions des préfectures ;
- Non opérationnalisation des PDCAD dans les départements.
- Insuffisance de ressources matérielles et humaines qualifiées pour assurer le rôle de tutelle des communes.

2.3.1.2. Enjeux et perspectives

Du diagnostic stratégique, il est formulé les enjeux du programme et les perspectives pour le développement du secteur de la décentralisation. Ainsi qu'il suit :

2.3.1.2.1. Enjeux du programme

- Elaboration d'une stratégie dans le domaine de la déconcentration territoriale ;
- Accroissement des ressources allouées au préfectures et aux SDE ;
- Vulgarisation du code de l'administration territoriale dans les départements ;
- Opérationnalisation des PDCAD dans les départements.
- mise à la disposition des préfectures des ressources matérielles et humaines qualifiées pour assurer le rôle de tutelle des communes.

2.3.1.2.2. Perspectives

Les perspectives se présentent comme suit :

- Elaboration d'une stratégie dans le domaine de la déconcentration territoriale ;
- Accroissement des ressources allouées au préfectures et aux SDE ;
- Vulgarisation du code de l'administration territoriale dans les départements ;
- Opérationnalisation des PDCAD dans les départements ;
- mise à la disposition des préfectures des ressources matérielles et humaines qualifiées pour assurer le rôle de tutelle des communes.

2.3.1.3. Axes stratégiques

- Amélioration de la performance de l'administration territoriale.

2.3.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

- Action1 : Administration d'Etat au niveau déconcentré ;
- Action 2 : Administration d'Etat au niveau central.

Actions	Unités administratives
Action 2 : Administration d'Etat au niveau déconcentré	
Action 3 : Administration d'Etat au niveau central	Direction de l'Administration d'Etat

2.3.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.3.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DAE - Direction de l'Administration d'Etat Préfecture-Alibori - Préfecture de l'Alibori Préfecture-Atacora - Préfecture de l'Atacora Préfecture-Atlantique - Préfecture de l'Atlantique Préfecture-Borgou - Préfecture du Borgou Préfecture-Collines - Préfecture des Collines Préfecture-Couffo - Préfecture du Couffo Préfecture-Donga - Préfecture du Donga Préfecture-Littoral - Préfecture du Littoral Préfecture-Mono - Préfecture du Mono Préfecture-Ouémé - Préfecture du Ouémé Préfecture-Plateau - Préfecture du Plateau Préfecture-Zou - Préfecture du Zou
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.3.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Gislaine S. KPOSSA

Poste occupé : Directrice de l'Administration d'Etat

2.3.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Mettre en place une administration territoriale performante	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations communales		Rapport de performance	Disponibilité des ressources
	Taux de satisfaction des usagers/ clients des préfectures			
Objectif spécifique 1: Garantir aux départements l'accompagnement nécessaire pour une meilleure gestion des territoires	Taux d'encadrement dans les départements	Les départements sont bien encadrés dans l'exercice de leurs compétences	Rapport de performance	Disponibilité de cadres, Respect des profils au poste
	Taux de mise en oeuvre des recommandations issues des conférences des Préfets			Suivi rigoureux et régulier des recommandations
	Taux d'exécution des crédits des préfectures			Suivi régulier de l'exécution
Objectif spécifique 2: Rendre efficaces les actions de développement dans les départements	Taux moyen de mise en oeuvre des recommandations issues des CAD et des CDCC	Les communes sont bien appuyées dans l'exercice de leurs compétences	Rapport de Performance	
	Taux de conformité des actes communaux		Rapport de performance	Disponibilité des données
	Taux moyen d'exécution physique des PAAC			

2.3.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :041 - Appui à la déconcentration								
Objectif stratégique :Mettre en place une administration territoriale performante								
Objectif spécifique :Garantir aux départements l'accompagnement nécessaire pour une meilleure gestion des territoires								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de mise en oeuvre des recommandations issues des conférences des Préfets	Pourcentage	75	-	-	-	90	92	95
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:	Suivi rigoureux et régulier des recommandations						
Taux d'encadrement dans les départements	Pourcentage	65,5	-	-	-	66,5	67,8	68,5
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité de cadres, Respect des profils au poste						
Taux d'exécution des crédits des préfectures	Pourcentage	80	-	-	-	80	85	90
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:	Suivi régulier de l'exécution						
Objectif spécifique :Rendre efficaces les actions de développement dans les départements								
Taux moyen de mise en oeuvre des recommandations issues des CAD et des CDCC	Pourcentage	80	-	-	-	85	90	95
SOURCE	:	Rapport de Performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:							
Taux de conformité des actes communaux	Pourcentage	80	-	-	-	85	90	95
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité des données						
Taux moyen d'exécution physique des PAAC	Pourcentage	80	-	-	-	80	85	90
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAE						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité des données						

2.3.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	2 650 087 915	0	3 262 063 250
Personnel	0	0	0	0	0	1 180 479 565	0	1 457 919 224
Biens et services	0	0	0	0	0	898 865 650	0	847 747 883
Transfert courant	0	0	0	0	0	570 742 700	0	956 396 143
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	2 650 087 915	0	3 262 063 250
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	2 650 087 915	0	3 262 063 250
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	2 650 087 915	0	3 262 063 250
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	3 262 063 250	0	3 403 430 067	0	3 992 690 566	0	2 079 214 190
Personnel	0	1 457 919 224	0	1 406 703 427	0	1 429 657 751	0	1 503 675 558
Biens et services	0	847 747 883	0	1 996 726 640	0	2 563 032 815	0	575 538 632
Transfert courant	0	956 396 143	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	3 262 063 250	0	3 403 430 067	0	3 992 690 566	0	2 079 214 190
I- Ressources intérieures	0	3 262 063 250	0	3 403 430 067	0	3 992 690 566	0	2 079 214 190
Contributions budgétaires	0	3 262 063 250	0	3 403 430 067	0	3 992 690 566	0	2 079 214 190
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
041002 - 041002-Administration d'Etat au niveau déconcentré	1 347 348 991	1 947 516 640	0	0	0	0	3 294 865 631
041003 - 041003-Administration d'Etat au niveau central	59 354 436	49 210 000	0	0	0	0	108 564 436
Total	1 406 703 427	1 996 726 640	0	0	0	0	3 403 430 067

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
041002 - 041002-Administration d'Etat au niveau déconcentré	1 353 905 003	2 328 619 968	0	0	0	0	3 682 524 971
041003 - 041003-Administration d'Etat au niveau central	75 752 748	234 412 847	0	0	0	0	310 165 595
Total	1 429 657 751	2 563 032 815	0	0	0	0	3 992 690 566

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
041002 - 041002-Administration d'Etat au niveau déconcentré	1 424 510 676	522 671 632	0	0	0	0	1 947 182 308
041003 - 041003-Administration d'Etat au niveau central	79 164 882	52 867 000	0	0	0	0	132 031 882
Total	1 503 675 558	575 538 632	0	0	0	0	2 079 214 190

2.3.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Justifications
A	123	184	181	235	230	226	225	
B	108	72	14	97	95	94	92	
C	168	70	57	66	62	58	58	
D	163	98	95	70	63	59	54	
E	32	20	20	15	15	15	15	
Total	594	444	367	483	465	452	444	

2.3.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Aucun opérateur n'est rattaché à ce programme.

CONCLUSION

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2024-2026 du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) a été élaboré en tenant compte :

- des projets prioritaires inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026;
- des actions s'inscrivant dans le cadre de la bonne gouvernance, de la prise en compte du genre et des changements climatiques ;
- de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation,
- des actions prévues au Plan de Décentralisation et de Déconcentration (Plan 2D) du ministère au titre de 2024 ;
- des orientations du Plan Stratégique du Ministère 2020-2024.

Le CDMT tendanciel 2024-2026 notifié à cet effet a permis de prioriser des actions à mettre en œuvre par le MDGL au titre de la gestion 2024. En effet, pour un besoin total de 72 milliards en 2024, ce CDMT d'un montant total de 51,397 milliards est réparti comme suit:

PPSS : 3,471 milliards ; PGDB : 44,523 milliards ; PAD : 3,403 milliards. Cette dotation reste modeste face aux défis du secteur de la Décentralisation/ Déconcentration. Il s'agit entre autres, du renforcement des capacités des élus, de la prise en charge des élus et des nouveaux agents recrutés pour le compte des communes, du renforcement de la gouvernance locale, de la promotion de l'économie locale et de la pérennisation des acquis.